

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du vendredi 20 juin 2014

Date de la convocation : 13/06/2014

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Maurice GODDEFROY,
Cédric LANDOUZY, Olivier RAMBEAUX, Jacques JULIEN

Le Maire, M. JULIEN Jacques ouvre la séance à 18 h 15
Le conseil nomme Elisabeth DUCHATELET, secrétaire de séance.

Elections des délégués pour l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014

- Un Titulaire, 1er tour, un candidat, Jacques JULIEN, 6 voix, 1 abstention
- Trois suppléants, 1^{er} tour, trois candidats, Chantal BARDIN, Maurice GODDEFROY, Cédric BREISSAND, 7 voix

D2014-21 : Décision Modificative Budget Eau :

Déduction du montant de l'amortissement, 1 020,40 Euros, de la section fonctionnement
Imputation de la redevance à l'Agence de l'eau sur la ligne budgétaire ad'hoc

Le Conseil municipal valide ces deux opérations. 7 voix pour.

D2014-22 : Programme Aménagement Solidaire : hameau de Mélan

Ce programme d'aménagement solidaire prévu sur 3 années, prévoyait dans sa 2^{ème} année, la réalisation de l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite.

L'échéance obligatoire du 1^{er} janvier 2015 de cette obligation a été reportée au niveau national.

Par ailleurs la servitude de passage pour cette réalisation ne sera pas finalisée avant l'automne.

En conséquence le Maire propose de demander à la Région de réaliser en 2014 la réhabilitation des accotements du CD17 dans la traversée du hameau de Mélan et de reporter en 2015, l'aménagement de la cour de la Mairie.

Le montant de l'opération initialement prévue de 25 000 Euros est ramené à 12 000 Euros HT selon le budget prévisionnel suivant (voté en avril 2014) :

- Montant HT 12 000, TTC 14 400 Euros
- Subvention PAS, 50 %, 6 000 Euros
- Autofinancement 8 400 Euros

Le conseil municipal approuve ce plan de financement et donne son accord pour demander la Communauté des Communes et à la Région le transfert de ces deux projets

Abstention zéro Contre zéro Pour : Sept

D2014-23 : Rapport annuel sur l'eau

Exposé et analyse du rapport sur l'eau

- Eu égard aux fuites récurrentes dans le secteur de Liouche, il est nécessaire de prévoir le remplacement de 420 ml de canalisation 110 mm en 2015/2016, selon le budget prévisionnel suivant :
 - Montant HT 26 000, TTC 31 200 Euros
 - Subvention de l'Agence de l'eau et du Conseil Général, 50 %, 13 000 Euros
 - Autofinancement 18 200 Euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le rapport sur l'eau et approuve la demande de subvention

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : Sept

D2014-24 : Mise à jour du Registre de la voirie communale : chemins de St Estève et de Costeplane

M. Breissand Cédric est exploitant de parcelles riveraines des chemins considérés, il lui est demandé de ne pas intervenir dans le débat, ni de participer au vote, ce qu'il accepte.

M. Goddefroy Maurice, propriétaire riverain du chemin de Costeplane n'est pas intervenu dans le débat sur ce chemin et ne participe pas au vote.

1) Chemin de St Estève :

- par sa délibération du 2 mai 2012, le Conseil Municipal a autorisé la diffusion du rapport de géomètre-expert sous réserve du droit des tiers et un rapprochement avec les riverains pour examiner les éventuelles évolutions foncières souhaitées par les parties,
- ce dernier point a été retenu par le Juge Administratif « *en décidant de solliciter la position de M. Julien sur la cession à la commune de projets de parcelles assiette de ce chemin, la commune du Castellard-Mélan a nécessairement entendu qualifier ledit chemin de chemin rural sur lequel elle estime détenir des droits* » pour procéder à l'annulation de cette délibération.
- Dont acte, le Maire propose au Conseil Municipal :
 - De retirer le chemin de St Estève du Registre de la voirie de la commune,
 - De rechercher et vérifier les éventuels arguments de fond, pour lesquels la juridiction Administrative n'a pas compétence, afin d'examiner si le chemin de St Estève a qualité ou pas d'un chemin rural rattaché au domaine privé de la commune.

2) Chemin de Costeplane :

- En 2008, 2012, 2014, le chemin de Costeplane, entre le chemin de Sisteron et le ravin des Graves, a été débroussaillé dans le cadre de l'entretien des extérieurs communaux.
- Le Maire propose au Conseil Municipal :
 - De recenser au Registre des voies de la commune, le chemin de Costeplane en qualité de chemin rural rattaché au domaine privé de la commune.

3) Inventaire des éléments communaux relatifs au chemin de St Estève

La délibération du 2 mai 2012, n°2012/22, sur le chemin de St Estève est annulée par le Tribunal Administratif.

Le rapport de géomètre-expert d'avril 2012 n'est pas annulé par ce jugement.

Le Tribunal Administratif n'a pas compétence sur « *la propriété ou la possession totale ou partielle des chemins ruraux* ». « *Les contestations qui peuvent être élevées par toute partie intéressée sont jugées par les tribunaux de l'ordre judiciaire* ». Article L.161-4 du Code Rural.

Sur le fond, le Conseil Municipal fait le point de la responsabilité et obligations de la commune en lien avec le chemin cadastré de Chemin de St Estève :

Dans l'intérêt de toutes les parties privées ou communale en présence, en l'absence de convention pour les infrastructures communales, en présence d'affirmations de chemin à caractère privé individuel de la part de l'un des 5 propriétaires d'un fonds riverain, le Conseil Municipal préconise :

- ❖ Que seul l'usage public du chemin prévaut pour garantir à la fois la desserte des infrastructures publiques ainsi que la desserte des 6 héritages riverains ou desservis par le chemin de St Estève.
- ❖ Que sauf élément complémentaire ou évolution de la situation, la commune se doit de garantir l'intégralité du Chemin de St Estève à l'usage du public en refusant à ce stade toute forme d'aliénation, prescription ou de privatisation par des tiers de toute ou partie de celui-ci.

Le Conseil municipal valide de retirer le chemin de St Estève et d'ajouter le chemin de Costeplane au Registre des chemins ainsi que la préconisation de la commune relative au chemin cadastré de St Estève.

Abstention zéro Contre zéro Pour : Cinq

D2014-25 : Délégués pour la défense des intérêts communaux devant les juridictions Administratives ou Civiles :

Jusqu'à ce jour, les dossiers étaient attribués nominativement aux délégués, Mme BARDIN ou M. JULIEN J.

Le Maire propose au Conseil Municipal que ces deux délégués soient habilités tout au long de leur mandat sur l'ensemble des dossiers en cours ou à venir de défense des intérêts communaux devant toutes les instances ou juridiction Administratives ou Civiles.

Abstention zéro Contre zéro Pour : Sept

La proposition est acceptée par le Conseil Municipal, en lieu et place de la délibération 2014-n°18.

Divers :

- ✓ **Cigac, assurance paiement des salaires.** Question soulevée en Commission des Finances, Madame Bardin précise que cette assurance couvre l'intégralité des salaires des agents en cas de congés maladie et doit être conservée par sécurité.
- ✓ **Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, secousse du 7 avril,** 4 évènements connus sur la commune dont un avec dégât. La décision devrait intervenir vers début septembre
- ✓ **Information sur la Communauté des Communes Duyes et Bléone :** Le conseil se réunit le deuxième jeudi de chaque mois et les commissions en fonction des besoins
 - Délégués communaux au conseil communautaire : Ch. BARDIN, J. JULIEN
 - Président de la communauté des communes : Denis BAILLE, maire de Thoard
 - 1ère vice-présidente, affaires sociales : Emmanuelle MARTIN, maire de Mallemoisson
 - 2^{ème} vice-Président, finances : Serge CAREL, maire de Mirabeau
 - 3^{ème} vice-président, économie, emploi, tourisme : Maryline FERAUD, maire du Chaffaut

- 4^{ème} vice-président, agriculture, service incendie : Rémy GRAVIÈRE, maire de Barras
 - Communication, membre du Bureau : Chantal CASA, maire des Hautes Duyes,
 - Sentiers, Fontbelle, loisir de nature, membre du Bureau : Jacques JULIEN,
 - Rythmes scolaires, Affaires sociales et ADMR (Trésorière et pour assurer le lien entre les familles et les intervenants) : Chantal BARDIN
 - Représentants au Syndicat Mixte des Monges : Denis BAILLE, Maryline FERAUD, Jacques JULIEN
- ✓ **La réforme des cantons** est entérinée, les communes du Castellard-Mélan, Thoard et des Hautes Duyes sont rattachées au canton Digne Est, et le bas de la vallée des Duyes est rattaché à Digne Ouest
- ✓ Les élections cantonales et régionales sont reportées à décembre 2015.
- ✓ Projet Retrouvances, maison forestière de Fontbelle : ONF a redéposé un permis de réhabilitation après expiration du permis précédent. Ainsi ONF disposera de toutes les autorisations et financements pour lancer la création des gîtes Retrouvances de Barles, Auzet, Selonnet, Bayons (2) et Fontbelle, dédiés au tourisme itinérant dans le Massif des Monges selon une formule qui fonctionne dans le haut Verdon et le Buech.

La séance est levée à 20 heures

Affichage le 24 juin 2014